



22 Route Napoléon
05300 LE POËT
☎ 04 92 65 70 11
mairie@lepoet-hautes-alpes.com

CONTRAT D'ABONNEMENT EAU / ASSAINISSEMENT

ADRESSE CONCERNÉE

Adresse : _____

Appt : _____ Etage : _____

Adresse de Facturation si différente

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Date de début de l'abonnement : _____

N° du Compteur : _____ Index au compteur : _____ m3 (uniquement les chiffres sur fond noir)

ABONNÉ

Mme M Autres

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

A : _____



@ _____

Mme M Autres

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

A : _____



@ _____

RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRES

Ce contrat concerne t'il votre résidence : Principale Secondaire

Si résidence principale, indiquer le **nombre de personne vivant au foyer** : _____

Avez-vous déjà été abonné(e) au Service de l'eau de la commune du Poët ? OUI NON

Si oui, à quelle adresse : _____ 05300 LE POËT

Nom et Prénom de l'ancien occupant : _____

Nom et Prénom du propriétaire : _____

Adresse du propriétaire : _____

J'atteste avoir lu les règlements eau et assainissement (disponibles sur le site www.lepoet-hautes-alpes.com)

INFORMATIONS GENERALES DU SERVICE

IDENTITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Mairie du Poët - 22 route Napoléon - 05300 LE POËT

Tél : 04 92 65 70 11 Email : mairie@lepoet-hautes-alpes.com

Site internet : www.lepoet-hautes-alpes.com

TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Ils sont disponibles sur le site de la Commune (www.lepoet-hautes-alpes.com) ou sur demande auprès de la Mairie (coordonnées ci-dessus). Les redevances Agence de l'Eau sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau. En cas de départ dans l'année, les abonnements sont dus pour le semestre.

FACTURE D'EAU (ET D'ASSAINISSEMENT)

La facture d'eau (et le cas échéant d'assainissement collectif) se compose de :

- **une partie « DISTRIBUTION DE L'EAU »** comprenant :
 - une part fixe (abonnement) ;
 - une part variable proportionnelle à la consommation (redevance d'Eau) ;
- **une partie « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES »** comprenant :
 - une part fixe (abonnement) ;
 - une part variable proportionnelle à la consommation (redevance d'Assainissement) ;
- **une partie « ORGANISMES PUBLICS »** comprenant :
 - concernant **la partie « DISTRIBUTION DE L'EAU »** :
 - une redevance « Lutte contre la pollution » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
 - une redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
 - concernant **la partie « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES »**
 - une redevance « Modernisation des réseaux de collecte » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

MODALITES LORS DE LA LOCATION DE VOTRE HABITATION

La commune facture l'eau au propriétaire mais vous pouvez remplir un formulaire de demande d'abonnement (à télécharger sur le site de la commune www.lepoet-hautes-alpes.com) pour un tiers si vous louez votre maison ou votre appartement. Cette demande sera ensuite soumise à l'acceptation du Maire.

CONDITIONS ET MODALITES DE RESILIATION

L'abonné peut demander à tout moment la résiliation de son contrat d'abonnement. Pour ce faire, l'utilisateur adresse au Service Eau Assainissement un formulaire de résiliation dûment complété et signé. Une facture de solde sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé, et le nouvel occupant deviendra le nouveau titulaire de l'abonnement. En cas de litige sur la date et/ou de l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au Service Eau Assainissement (état des lieux, actes de vente...).

Fait à

Le

Le Maire, Jean-Marie TROCCHI

L'abonné(e)